

CHARTE Du CLUB

Saison 2024 - 2025

Nom du Licencié :	 Prénom:	
C		

Contact:

Morgane BLAIRE - Présidente : 07 60 87 38 53 Arnaud LEBERT - Vice-Président : 07 81 63 14 40

Vous pouvez également nous contacter :

Par email : contact@esebasket.frSur Facebook : E.S. Eysines Basket

Nouveauté 2024-2025 : Les comportements inadaptés et propos contraires à la charte, entraineront une exclusion temporaire systématique et en cas de récidive, une exclusion du club.

L'objectif du club est de promouvoir et développer la pratique du Basket-ball dans le meilleur état d'esprit possible en lien avec certaines valeurs jugées essentielles par les responsables : Le respect d'autrui, la tolérance, l'esprit d'équipe, le fair-play, l'esprit associatif, l'honnêteté, l'assiduité, le plaisir, la convivialité, la compétitivité.

Aussi, le club a choisi de se doter d'une charte afin de fournir à chacun des membres du club les éléments nécessaires pour remplir cet objectif. La Charte précise les **droits** et les **devoirs** de chacun des acteurs du club. La présente Charte s'applique à tous les licenciés du club : dirigeants, entraîneurs, joueurs, représentant des licenciés mineurs.

<u>DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES LICENCIÉS de</u> l'ESE Basket-Ball :

LE CLUB S'ENGAGE À:

- Créer au sein du club une ambiance sereine et conviviale propice à l'épanouissement des licenciés dans leurs fonctions.
- Développer l'esprit sportif et faire respecter la présente charte.
- Être à l'écoute des joueurs, entraîneurs et parents.
- Mettre à disposition des créneaux d'entrainement avec du matériel et un encadrement sportif de qualité.
- Proposer des rencontres adaptées au niveau de jeu de chaque joueur.
- Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- Proposer des formations d'entraîneur/Coach, d'arbitrage, de table de marque.
- Mettre à disposition une tenue vestimentaire (short/maillot) aux couleurs du club pour les matchs.
- Transmettre les informations concernant le déroulement du championnat, les manifestations et événements du club.

 Convoquer de manière équitable les joueurs (et parents) aux fonctions d'arbitre et de table de marque.

L'ENTRAÎNEUR / LE COACH / LE RESPONSABLE D'ÉQUIPE S'ENGAGE À :

- Enseigner les fondamentaux du basket-ball en développant l'esprit sportif et collectif.
- Encourager et motiver les joueurs quel que soit leur niveau de jeu et leur évolution.
- A respecter les horaires des entraînements et de départs pour les déplacements à l'extérieur et à prévenir les responsables, les joueurs et leurs parents en cas d'absence ou de retard.
- Avoir un comportement exemplaire à l'égard de son équipe, des arbitres, des adversaires et des supporters.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence physique ou morale.
- Intéresser les jeunes à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque le plus tôt possible.
- Faire respecter le matériel et les installations.
- Assurer la communication entre les parents et les dirigeants ainsi que vers les coachs des équipes.
- Organiser avec les parents, les déplacements pour les matchs.
- Assurer la sécurité des joueurs et être responsable du comportement des joueurs mineurs dans l'enceinte de la salle de Basket en l'absence de leur responsable légal.

LE JOUEUR S'ENGAGE À :

- Se conformer aux règles du basket.
- A porter obligatoirement la tenue (maillot & short) prêtée par le club pour les compétitions.
- entraînements comme aux matchs organisés par le club. En cas d'absences répétées et non-justifiées, le joueur pourra se trouver exclu pour les rencontres futures. Les fautes techniques recensées en match seront à la charge du licencié, le joueur ne pourra reprendre les

entraînements et la compétition que lorsqu'il aura réglé le montant de la pénalité au club.

- Respecter les décisions des arbitres en sachant que l'arbitre peut se tromper.
- Respecter les choix sportifs des entraîneurs.
- Respecter ses partenaires et les adversaires, dans la victoire comme dans la défaite.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence physique ou morale.
- Écouter les consignes de son coach et non celles d'une autre personne (parents, public).
- Prévenir son entraîneur de toute absence ou retard, et l'informer immédiatement de tout problème afin de ne pas laisser grandir un malentendu.
- Apprendre à arbitrer, à tenir une feuille de marque, et dans la limite de ses moyens entraîner ou encadrer une équipe, des formations sont à votre disposition.
- Assurer une permanence (table, arbitrage) pour chaque match joué à domicile.
- Respecter le matériel et les équipements mis à disposition par le club ou la municipalité.
- Ne pas hésiter à venir supporter les autres équipes du club.
- Se souvenir que le basket est un jeu collectif.
- Etre présent(e) à l'heure du début de l'entraînement en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport) avec sa gourde ou bouteille d'eau individuelle.
- A respecter les horaires de match et de départ lorsque le match a lieu à l'extérieur.

LES PARENTS S'ENGAGENT À:

- Être si possible présents aux rencontres de basket de leur enfant afin de les voir évoluer, s'épanouir et à les encourager dans un esprit sportif et de fair-play.
- Assurer si cela est possible, en rotation, quelques déplacements de l'équipe à l'extérieur durant l'année.
 - Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route (ceinture de sécurité, limitation de vitesse, nombre de passagers etc...).
 - Une fois engagé pour un déplacement en accord avec le responsable d'équipe, en cas d'empêchement de dernière minute, il appartient au parent concerné de prévenir le coach et potentiellement de trouver un remplacant.
- S'assurer systématiquement de la présence de l'entraîneur avant de laisser son enfant à l'entraînement ou pour un match.

- A confier, durant les séances d'entraînement ou les matchs, leur enfant à l'entière responsabilité de l'entraîneur et à le récupérer au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement ou après le retour des matchs.
- Accepter l'organisation de l'équipe dans laquelle joue son enfant (rotation du lavage des maillots, déplacement, buvette, gâteaux...) définie par le responsable d'équipe.
- Veiller au respect de la présente charte par leur enfant.
- Aider leur enfant à accepter les contraintes de présence, ponctualité et assiduité aux entraînements et matchs.
- Respecter les décisions des arbitres en sachant que l'arbitre peut se tromper.
- Montrer l'exemple en ayant un comportement irréprochable à l'égard des joueurs, des arbitres, des adversaires et des supporters contribuant ainsi à la bonne image du club.
- Ne pas intervenir dans les choix sportifs des entraîneurs.
- Assurer selon leurs disponibilités quelques permanences de table de marque, pour la bonne organisation des matchs.
- Instaurer un dialogue courtois avec les autres parents, et l'entraîneur ou un dirigeant en cas de problème.
- Relativiser les enjeux d'une rencontre.
- Participer dans la mesure de leurs disponibilités à la vie du club et aux manifestations organisées par celui-ci.
- A respecter les horaires des entraînements, des matchs et des départs lorsque le match a lieu à l'extérieur.

NE PAS OUBLIER:

- Que les dirigeants sont des bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps et de leurs compétences à la vie du club. Ils ont droit à l'erreur au même titre que les joueurs et les officiels.
- Que nous devons tous montrer l'exemple en ayant un comportement irréprochable envers les adversaires, les arbitres et les supporters.
- Que le basket reste un jeu dans la victoire comme dans la défaite et où le plaisir de jouer en équipe est essentiel.
- Les comportements inadaptés et propos contraires à la charte, entraineront une exclusion temporaire systématique et en cas de récidive, une exclusion du club.

GÉNÉRALITÉS:

Les déplacements (match / tournois à l'extérieur) :

- Les départs se font devant le Cosec à l'heure définie par le responsable d'équipe.
- Les déplacements sont effectués avec l'aide des parents qui seront sollicités en roulement pour transporter les enfants.
- Un planning doit être établi par l'équipe en concertation avec l'entraîneur ou l'accompagnateur -
- accompagnateurs insuffisants > Forfait de l'équipe > Pénalité & Coût pour le club
- >> 3 forfaits de l'équipe entraînent une mise hors championnat de celle-ci pour la fin de la saison.

Les Installations sportives :

L'accès aux gymnases ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur ou d'un responsable du club. Nous sommes tous responsables de la propreté des locaux et du respect de ceux-ci.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte :

- Ne rien laisser dans les vestiaires
- N'emmenez pas d'objets de valeur

En engageant les équipes en compétition, le club investit un capital financier et humain, en retour, il espère un investissement de chacun en :

- Arbitrant au moins 2 fois des rencontres de jeunes dans l'année

- Tenant la table de marque
- Participant à l'encadrement des jeunes
- Participant aux diverses manifestations organisées par le club@

En signant cette charte (indiquer tout désaccord) :

- J'autorise le Club de basket à diffuser des photos de mon enfant sur les sites « Internet » ou sur les panneaux d'affichage du Club (photos prises uniquement dans le cadre du basket : matchs, photos d'équipes ou lors d'animations du Club).
- J'autorise éventuellement à communiquer mon adresse Email exclusivement aux Partenaires du Club.
- J'autorise les responsables à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions qui s'avéreraient nécessaires lors des entraînements, stages, compétitions ou autres activités.

PROTOCOLE SANITAIRE 2024-2025:

- Le Protocole pourrait être amené à évoluer en fonction des mesures gouvernementales
- Chacun devra apporter sa bouteille d'eau personnalisée ou sa gourde avec son nom pour les entraînements et compétitions

	Signature	du	licencié	ou	joueur	(même	mineur) :			
Date & Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »										
Nom et Prénom du Tuteur Légal pour les min	eurs :									